



FORMATION A L'EVACUATION

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4227-39 du Code du Travail - La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

OBJECTIFS

- Connaître les consignes d'évacuation de l'établissement afin de pouvoir évacuer rapidement l'ensemble du personnel en cas d'incendie sans panique ni accident
- Connaître le signal d'alarme, les systèmes de désenfumage et savoir lire un plan d'évacuation
- Connaître les missions des guides files et serres files

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tous salariés
- Aucun prérequis

DUREE

- 1h30 à 2h00
- Durée variable et adaptée en fonction du nombre de participants

DEROULEMENT DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- Les grands principes de la prévention et de l'évacuation, la réglementation
- La propagation d'un incendie
- Les risques engendrés pour le public et le personnel
- Les dégagements, le balisage
- L'éclairage de sécurité, les systèmes de désenfumage, d'alerte et de détection incendie
- L'évacuation : objectifs, délais, décisions, encadrement, rassemblement
- Les plans d'évacuation et les consignes de l'établissement

PARTIE PRATIQUE

- Visite de l'établissement
- Visite des équipements incendie et démonstration détaillée et commentée des points itinérants à la sécurité incendie
- Les moyens
- Le point de rassemblement
- Mise en situation d'évacuation avec mannequin
- Rappel des consignes d'évacuation incendie de l'établissement
- Observations et conclusions

Option possible : exercice d'évacuation

MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Visuel sur vidéoprojecteur
- Mannequin adulte de 30kg

DOCUMENTS FOURNIS

- Livret de formation remis à chaque participant
- Attestation de formation